

— 4 —

ARTICLE 7

Toutes les fonctions de l'Association sont gratuites.

ARTICLE 8

Les ressources de l'Association se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres.
- 2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement.
- 3° Du revenu des capitaux inaliénables.
- 4° Des quêtes et subventions.
- 5° Du produit des lits payants.

ARTICLE 9

Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ARTICLE 10

Le fonds de réserve comprend :

- 1° Les dons et legs faits sous cette condition.
- 2° Le capital excédant la somme de : cinquante mille francs appartenant à l'Œuvre actuellement.
- 3° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles.

— 5 —

Ce fonds est inaliénable; ces revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ARTICLE 11

Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Association sans l'examen préalable et l'approbation du bureau.

ARTICLE 12

L'Assemblée générale des membres titulaires fondateurs et bienfaiteurs de l'Association se réunit au moins une fois par an. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres, au Préfet du département et au Ministre de l'Intérieur.

ARTICLE 13

La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1° Par la démission.

— 6 —

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents sur le rapport du Conseil d'administration, après avoir entendu le membre intéressé en ses explications.

ARTICLE 14

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres soumise au bureau au moins un mois à l'avance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents lesquels seront du quart au moins des membres en exercice.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 15

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre les trois quarts des membres en exercice. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

— 7 —

ARTICLE 16

En cas de dissolution, l'actif de la Société est attribué par délibération de la même Assemblée à un des établissements de la Communauté israélite reconnue d'utilité publique dans un but analogue.

Ladite délibération sera soumise à l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 17

Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation du Gouvernement.

Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu conforme des règlements d'administration publique.

ARTICLE 18

Un règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.

Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Hommage à la vérité

L'Espérance publie la lettre que l'évêque de Nancy adresse aux personnes pieuses pour leur demander des subventions en faveur de l'œuvre des écoles libres. Des besoins sérieux se font sentir et les ressources manquent. Pour s'en procurer, on indique un moyen qui ne sera peut-être pas accueilli avec enthousiasme. Il consiste à prélever une part sur les sommes destinées par les familles à orner les tombes de leurs morts. Ce culte des morts, si cher aux cœurs français, si profondément entré dans nos mœurs, est, d'après l'évêque de Nancy, renouvelé du paganisme. Sans le condamner absolument, M. Turinaz voudrait le réduire au strict nécessaire et attribuer le surcroît de la dépense aux écoles cléricales. Nous nous abstenons de porter aucun jugement sur cette idée; il nous suffit de l'indiquer.

Ces sacrifices qu'on demande sont-ils donc indispensables au salut de la religion? Les écoles publiques de Nancy sont-elles donc des écoles d'impunité? ce n'est pas nous qui répondrons, c'est l'évêque de Nancy lui-même. Voici ce qu'on peut lire dans sa lettre:

« Et pourtant, nous le reconnaissons volontiers, les maîtres et maîtresses laïques de Nancy ne se montrent pas hostiles à la religion et se maintiennent, autant que cela est possible, dans les limites de la neutralité que la loi leur impose. »

Puisque nos écoles, à Nancy, sont dirigées de manière à mériter un hommage aussi précieux, quelle nécessité y a-t-il pour les familles, même les plus attachées aux idées religieuses, d'envoyer leurs enfants dans les écoles libres?

UN

« LANGAGE SACRILÈGE »

Nous avons reproduit la lettre que S. G. Mgr Turinaz a adressée aux fidèles de Nancy pour leur recommander la quête annuelle en faveur des écoles tenues par les Frères.

Après avoir constaté que le budget de ces écoles est en déficit — grâce au nombre toujours croissant des élèves — Monseigneur de Nancy ajoutait :

« Un usage vraiment touchant et profondément chrétien, auquel un bon nombre de familles se montrent fidèles, consiste à faire des dons aux pauvres et aux œuvres de charité à l'occasion de la mort d'un membre de la famille et de réserver une part de ces dons à nos écoles libres. Nous voudrions voir cet usage se répandre, et les dons pour les écoles, les pauvres, les œuvres de la charité sous toutes les formes, prendre enfin la place des dépenses si considérables destinées à couvrir de fleurs les cercueils et les tombes. »

« Nous ne blâmons pas cependant la coutume de placer quelques fleurs sur les tombes, pourvu que cette coutume soit maintenue dans les limites posées par la raison et par la vraie piété. »

« Oui, il faut entourer les tombes de nos morts de respect et d'honneur; mais il faut avant tout réaliser leurs plus chers désirs, faire le bien qu'ils voient plus clairement et qu'ils veulent plus ardemment dans la lumière de Dieu. Il faut garder le souvenir affectueux et fidèle de nos parents et de nos amis, mais pour leur obtenir la récompense et le bonheur par les actes de la charité chrétienne. C'est peu que d'orner de fleurs éphémères les tombes de ceux que nous aimons; consacrons les mérites de nos œuvres et de nos prières à leurs âmes qui ne dorment pas sous cette froide terre ou sous le marbre de ces tombes. Ne subissons pas les usages de la vanité mondaine empruntés au paganisme, mais revenons aux

grandes et nobles traditions de nos pères et des siècles chrétiens. »

Ce magnifique langage aura été compris de tous les hommes impartiaux et sensés. Pourtant, un journal républicain de Nancy s'écrie :

« Eh bien ! nous oserons le dire, ce langage est sacrilège. Voilà l'Église qui va prendre des mains de la veuve et de l'orphelin le bouquet de violettes qu'ils vont pieusement déposer sur le marbre arrosé de leurs pleurs et leur dire : « Votre acte n'est ni assez sérieux ni assez élevé, c'est peu que d'orner de fleurs éphémères les tombes de ceux que nous aimons... donnez-nous plutôt cet argent, nous en ferons un meilleur usage... »

« O Christ ! aurais-tu signé la circulaire de M. Charles-François Turinaz ? »

Il y a des choses qu'on délire en les commentant. Aussi, laissons-nous à nos lecteurs le soin d'apprécier, comme il convient, de pareilles éducrations.

Le même journal qui vient d'adresser cet invocation au Christ, écrivait l'autre jour :

« MOLIERE VAUT BIEN JÉSUS-CHRIST ET JULES CLARETTE LE RÉVÉREND PÈRE JOSEPH. »

!!!
Ainsi, voilà un journal qui fait parade de libéralisme envers toutes les religions; il a coutume de dire qu'il faut respecter les convictions religieuses de chacun; il approuverait volontiers les gens qui se déchaussent pour entrer dans une

L'horloge de la Mairie

On nous envoie la lettre suivante :

« Les personnes qui demeurent non loin de l'Hôtel de-Ville sont, vraiment, d'une patience exemplaire, pour ne pas se plaindre que, depuis 15 jours, l'horloge de la Mairie bat la berloque. Cette mansuétude m'étonne, mais je ne la partage pas et je viens protester contre cette pendule déséquilibrée dont les cabriolets facétieuses ne sont pas de mon goût. »

« Est-ce trop demander, en suppliant le mystérieux M. qui de droit, de veiller à ce que l'horloge en question ne sonne pas midi quand il est sept heures du matin, ou réciproquement. »

« Agréé, etc. »

NOMS DES DONATEURS ET SOUSCRIPTEURS

DE LA

MAISON DE REFUGE ISRAËLITE

DE NANCY

Aron, Siméon.	Brille.	Charleville, Mayer.
Aron, Pensionnat.	Blocq, Mathieu, de Toul.	Cahen, Eugène.
Alexandre, Jacob.	Bloch, Arthur.	Cahen, Lazard.
Aaronson.	Mme veuve Bloch, au Pont-d'Essey.	Cahen, Raymond.
Aron, Marx.	Bauer.	Cahen.
Abraham.	Brunschwig.	Cerf, Lévy.
Anselme.	Bloch, Lazare.	Charleville, Raphaël.
Aron, Adolphe.	Bloch, Jules.	Coblentz-Lièvre.
Aron, Israël.	Bonn.	Cerf, fils, boucher.
Blum, Albert.	Brunschwig, père.	Cahen, Salomon.
Bloch, Justin.	Blum.	Cahen, Sylvain.
Bernheim, docteur.	Brunschwig.	Dupont, Gustave.
Blum, Marx, professeur.	Charleville, Henri.	Mme veuve Daniel.
Blum, David.	Cerf-Bloch.	Dreyfus, Jacques.
Bernheim, Samuel.	Coblantz, Eugène.	Dreyfus, Martin.
Bernheim, Samson.	Cremnitz.	Dreyfus, Mayer.
Braun, pensionnat.	Cahen, Alphonse.	Deboulet, Arthur.
Bloch, Simon.	Cahen, Alexandre.	David, Mirthil.
Bloch, à Tomblaine.	Coblentz, Jules.	Durlach, Aron.
Beer.	Cahen, Joseph.	Daltroff, Désiré.
Mme veuve Beer, Isidore.	Coblentz, Emmanuel.	Fribourg, fils.
Becker, professeur.	Cerf, Abraham.	Fuchs, Raphaël.
Mme veuve Blum, Franck.	Mme veuve Cahen-Oury.	Franck, Samuel.
Bloch, Jacob, boucher.	Cerf, Jules.	Forest.
Bernheim, Léopold.	Créange, Isaac.	Frœlich, Wolff.
Bloch.		Fould, Alphonse.

Hommage à la vérité

L'Espérance publie la lettre que l'évêque de Nancy adresse aux personnes pieuses pour leur demander des subventions en faveur de l'œuvre des écoles libres. Des besoins sérieux se font sentir et les ressources manquent. Pour s'en procurer, on indique un moyen qui ne sera peut-être pas accueilli avec enthousiasme. Il consiste à prélever une part sur les sommes destinées par les familles à orner les tombes de leurs morts. Ce culte des morts, si cher aux cœurs français, si profondément entré dans nos mœurs, est, d'après l'évêque de Nancy, renouvelé du paganisme. Sans le condamner absolument, M. Turinaz voudrait le réduire au strict nécessaire et attribuer le surcroît de la dépense aux écoles libres.

grandes et nobles traditions de nos pères et des siècles chrétiens. »

Ce magnifique langage aura été compris de tous les hommes impartiaux et sensés. Pourtant, un journal républicain de Nancy s'écrie :

« Eh bien ! nous oserons le dire, ce langage est sacrilège. Voilà l'Eglise qui va prendre des mains de la veuve et de l'orphelin le bouquet de violettes qu'ils vont pieusement déposer sur le marbre arrosé de leurs pleurs et leur dire : « Votre acte n'est ni assez sérieux ni assez élevé, c'est peu que d'orner de fleurs éphémères les tombes de ceux que nous aimons... donnez-nous plutôt cet argent... nous en ferons un

L'horloge de la Mairie

On nous envoie la lettre suivante :

« Les personnes qui demeurent non loin de l'Hôtel de-Ville sont, vraiment, d'une patience exemplaire, pour ne pas se plaindre que, depuis 15 jours, l'horloge de la Mairie bat la berloque. Cette mansuétude m'étonne, mais je ne la partage pas et je viens protester contre cette pendule déséquilibrée dont les cabrioles facétieuses ne sont pas de mon goût.

» Est-ce trop demander, en suppliant le mystérieux M. qui de droit, de veiller à ce que l'horloge en question ne sonne pas midi quand il est sept heures du matin, ou réciproquement.

» Agrérez, etc. »

- | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Félix, Napoléon. | Mme veuve Jérôme Weill. | Léon Netter. |
| Félix, Isaie. | Joseph, Léon. | Louis Weiller. |
| Folhen, Jacques. | Joseph David. | Liebmann, Max. |
| Fribourg, Léon. | Jacob, Alphonse. | Lourier, Emmanuel. |
| Francfort, Kræmer. | Jacob, Lazard. | Lévy, Charles. |
| Gugenheim, Georges. | Mme veuve Jules Jacob. | Lévy, Léopold. |
| Gougenheim, Jules. | Jassada. | Léon Cahen. |
| Mme veuve Gross, Félix. | Jacob, Théophile. | Lazard Kahn. |
| Gougenheim, Isaac. | Kahn, Nephtalie. | Lévy, Charles. |
| Mme veuve Jules Gougenheim | Krohn, Maurice. | Lajeunesse, Schwab. |
| Godchaux-Picard, père. | Krohn, Edmond. | Léon Franck. |
| Godchaux, Arthur. | Kauffmann. | Lévy à Varangéville. |
| Gougenheim. | Kahn. | Lévy, Salomon. |
| Gauchaux, Constant. | Klotz, Henry. | Lévy, Jules. |
| Gompel, David. | Kahn, Isidore. | Lévy, Charles. |
| Gompel, Joseph. | Kaufmann, Samuël. | M ^{me} Vve Lévy-Jonaset sa fille. |
| Gloltz, professeur. | Kahn, Emile. | Lièvre, Lion. |
| Heimann. | Kahn, Félix. | Lévy, Aron. |
| Heimerdinger, Bernard. | Kahn, Josué. | Lévy, Samuel. |
| Mme veuve Haas. | Lévy-Cerf. | Mme veuve Léon Jacob. |
| Hermann, Léopold. | Lambert, Abraham. | Lambert, Joseph. |
| Haymann. | Léopold, Salomon. | Lehmann, Salomon. |
| Hémarlinger, Prosper. | Lang, Raphaël. | Mlle Lévy Gothon. |
| Henry Haas. | Liebermann et sa famille. | Lévy, Benjamin. |
| Mme veuve Half, née Forest. | Leveil. | Lang, Charles. |
| Hayem, Charles, boucher. | Lang, Jacques. | Lévy, Léon, avocat. |
| Hémarlinger, fils, ingénieur. | Lang, Benoit. | Lambert, Sylvain. |
| Horviller, Prosper. | Lévy, Isaac. | Lang, Alfred. |
| Mme veuve Hémarlinger. | Lévy, Nephtalie. | Levin. |
| Mme veuve Hayem. | Lion, Salomon. | Léopold, Lévy. |
| Haguenauer, Simon. | Lévy, chemises. | Lévy. |
| Isay, Eugène. | Lévy, chemisier. | Lévy, Lucien. |
| Isay, Abraham. | Lévy, Hypolite. | Lévy, à Malzéville. |
| Isaac, Salomon. | Lévy, huissier. | Lévy, A. |
| Isay, Joseph. | Lévy, Albert. | Lièvre, Albert. |
| Jacob, Cerf. | Lévy, Salomon. | Lehmann, Joseph. |
| Jacob, Ernest. | Lajeunesse, Maurice. | Lévy, Brandès. |
| Jules, Lévy. | Mme veuve Lang, Salomon, | Lévy, Joachim. |
| Mme veuve Joseph, Charles. | rue de la Source. | Lévy, Emile, peintre. |
| Joseph-Léon Aron. | MM. Lang fils, r. de la Source | Lévy, Arthur. |

- | | | |
|--------------------|------------------------------|---------------------|
| Lang, Paul. | Nathan, Edmond. | Théodore, Sylvain. |
| Modèle, Jules. | Nathan, Hyppolite. | Ulmann, Emmanuel. |
| Mathis, Elias. | Netter, Alexandre fils. | Ulmann, Henry. |
| Michel, Lévy. | Oulif, Edmond. | Vormus, Maurice. |
| May, Simon. | Oulif, Alfred. | Weil, Achille. |
| Mmes Marx Bloch. | Oulif, Emile. | Ventheimer, Michel. |
| Mantou. | Picard, Nephtalie. | Weil, Achille. |
| Moïse, Charles. | Paul, Lévy. | Weil, Jacques. |
| Mayer, Mathis | Mme veuve Paquin. | Weil, Raphaël. |
| Max, Cahen. | Rebstock, Moïse, boucher. | Weil, Sylvain. |
| Marx, Ernest. | Rosenthal. | Weil, Bernot. |
| Marx, Charles. | Rubin, Léon. | Weiller, Paul. |
| Moïse, Hermann. | Roos. | Worms, Charles. |
| Moïse, Lévy. | Raphaël, Joseph. | Weil, Robert. |
| Marx, René. | Ruef, Léon. | Weil, Nathan. |
| Michel, Eugène. | Schwab, Henry. | Weille, Charles. |
| Madelin. | Schwab, Alexandre. | Wolf, Simon. |
| Madelin, Jules. | Simon, boulanger à Jarville. | Weil, Nathan. |
| Metzger, Benjamin. | Schuhl, docteur. | Welhoff. |
| Moch. | Schwab, Adrien. | Weil, Samuel. |
| Metzger, Simon. | Strauss. | Weill, Emile. |
| Nathan, Arthur. | Straus. | Wormus. |
| Nathan, Eugène. | Schwartzmann, Lazard. | Weimberg, Mathieu. |
| Nathan, Henry. | Salomon, Léon. | Worms, Louis. |
| Nathan, Michel. | Schwab, ingénieur. | Wolf, Edouard. |
| Netter, boucher. | Schwab, Mara. | Wormus, Marx. |
| Nathan, Lazard. | Seligmann, Alphonse. | Weill, Théodore. |
| Nettre, Alfred. | Sterne, Gustave. | Wolf, Théodore. |
| Nettre, docteur. | Sterne, Jacob. | Zivy, Mirthil. |
| Nathan, Simon. | Sée, Raphaël. | Zivy, Edouard. |
| Nora. | Schill, Godchaux. | Zivy, Isidore. |
| Mme veuve Nettre. | Théodore, Alfred. | Zivy, Lucien. |

Courrier de l'Est
8 x

CORRESPONDANCE

Nous avons reçus la communication suivante avec prière d'insérer :
Nancy, 1^{er} décembre 1889.

La série des malpropretés du conducteur de la voirie de Nancy, continue. Les habitants de notre rue de Strasbourg, ne savent plus à quel saint se vouer.

Depuis la semaine dernière, le service de la voirie a fait étendre sur la partie non bituminée des trottoirs, depuis la porte St-Nicolas, jusqu'au delà de la rue de l'Abbé-Grégoire, une épaisse couche de terre silico-marneuse, qui est devenue par suite de temps humides, un tel marécage qu'on le croirait vraiment sorti du bureau n° 7, si l'on ne savait que ces matériaux par trop fantaisistes, proviennent d'un chantier de terrassements, dont l'entrepreneur gêné dans ses entournures, ne demandait pas mieux que d'être débarrassé à titre gratuit : car nous ne voulons pas supposer qu'on les a payés.

Nous disons donc, que deux larges zones de trottoirs, variant de 2 à 4 mètres, courant le long des bordures de la chaussée, devenus de vrais bourbiers, empêchaient toute communication entre les deux rangs de maisons. Les riverains avaient dû établir des passerelles, et malheur aux piétons engagés sur la chaussée et pourchassés par les voitures très nombreuses dans notre faubourg : obligés de se garer, ils sautaient dans le marais et Dieu sait alors de quelle façon ils s'en tiraient. — J'ai vu à côté de chez nous, à la hauteur du n° 30, deux malheureux gendarmes, embourbés dans la vase, et ne sachant si jamais leurs femmes reverraient leurs bottes. Témoin de leur malheur, j'ai même été sur le point d'entrer à ce même n° 30, où habite le conducteur auteur du fait, pour le prier de mettre sa grue à la disposition des deux naufragés.

Pour rendre témoignage à la vérité, je dois pourtant dire, que le lendemain on a vu arriver des équipes d'ouvriers accompagnés de chevaux et véhicules, pour enlever le malencontreux marais, et le transporter aux décharges publiques.

Tout est bien qui finit bien ; mais, qui paie les frais de ces inexpériences ? Si le conducteur en question ne connaît pas la nature des matériaux, pourquoi, au lieu de le payer grassement pour faire des pas de clerc, ne l'envoie-t-on pas en stage, dans quelque ferme des environs, pour être garçon de charrie ? Au bout de six mois, avec son intelligence, secondée par une furieuse démanaison d'arriver à être une grosse fève, il saurait distinguer un cailloux d'une motte de terre gelée.

Et les cent et des mille francs alloués en crédits pour le service de la voirie, n'empêcheraient plus les citoyens d'une même rue, de communiquer les uns avec les autres.

Ce que je dis là, du marécage de la rue de Strasbourg, peut à l'inverse s'adresser aux rues des Jardiniers et de Phalsbourg. Là, ce sont non pas des cailloux cassés qui empierrent la chaussée, ce sont des moëllons. Il est vrai que ce n'est pas le conducteur qui les a cassés ; mais il les a payés pour l'anneau de 0,04, et ils ne passeraient pas dans l'anneau de 0,08. Mais c'est la machine de son entrepreneur qui en est cause : elle baillait au soleil dans ce moment ; et ces moëllons montent aux passants des aspérités, telles que le concasseur en question, effrayé pour ses chicots, n'a eu que le courage de les vomir sans y toucher.

C'était donc les rues des Jardiniers et de Phalsbourg qu'il fallait faire recouvrir ! Le chat recouvre ses ordures par instinct avec ses pattes antérieures ; le chien, un peu plus civilisé, avec les postérieures ; et vous, malheureux conducteur, plus civilisé encore, vous ne pouvez pas le faire faire par vos subordonnés ?

R.

90
Progrès
8 x

Un nouveau journal

On nous prie d'annoncer la prochaine apparition du *Nancy*, journal hebdomadaire, littéraire et politique.

8 x
Mentire
8 x

Un nouveau journal à Nancy

On nous annonce l'apparition, demain soir jeudi 5 décembre, d'un nouveau journal local : le *Nancy littéraire et politique*. Ce journal, qui sera d'abord hebdomadaire à 10 cent., s'occupera surtout de littérature, d'art, de théâtre. Ce qui fait sa nouveauté, c'est qu'il sera un journal mondain, dans le genre du *Gil-Blas* ou de l'*Echo de Paris*, mais purement local.

Beaucoup de littérateurs, de chroniqueurs parisiens, des hommes politiques et des artistes en vue ont, nous dit-on, promis leur collaboration au *Nancy*, dont la rédaction est confiée à M. René Saint Prix.

Progrès
8 x

Les patineurs

C'est chose faite, les premiers coups de patin sont donnés à Nancy tout aussi bien qu'à Paris où un grand nombre de curieux s'étaient portés, mardi, au Bois de Boulogne, pour assister à la première du cercle des patineurs. Mais le soleil avait enlevé à la glace une partie de sa solidité réglementaire, qui est de cinq centimètres, et les amateurs n'ont pu, ce jour-là, se livrer à leurs joyeux ébats.

Il a gelé ferme la nuit suivante, et jeudi matin, de bonne heure, les virtuoses du patin se donnaient déjà libre carrière, il en était de même à Metz.

A Nancy, nous avons craint d'être un peu en retard ; il n'en a rien été. Jeudi en effet, les patineurs nancéiens s'en sont donné à cœur joie.

Accoudez-vous sur le garde-fou de droite du Pont-Cassé, à gauche de l'établissement de M. Lanique, constructeur. Vous verrez devant vous, à droite, l'établissement du stand civil ; à votre gauche, la pittoresque maison de M. Frühinsholz, cette vénérable demeure des aïeux qui, au lendemain de l'annexion, fut démolie, transportée de Schiltigheim à Nancy, reconstruite pièce par pièce. Aussi conserve-t-elle son cachet alsacien plus remarquable peut-être en Lorraine qu'au pays où elle fut bâtie pour la première fois.

Signalons en particulier ces charpentes qui font l'orgueil des habitants de la vallée du Rhin. C'est dans cette maison que les ancêtres de M. Frühinsholz créèrent l'industrie de la tonnellerie.

Entre le stand et la maison Frühinsholz, la patinoire s'étend sur un long rectangle emprunté au canal de déversement de la Meurthe, entre la digue et le pont Cassé. De là, les patineurs ont un coup d'œil des plus intéressants sur les collines boisées et aujourd'hui blanches de neige.

La patinoire a été établie par M. Prugnot qui a créé un barrage sur la glace et se promet d'organiser des fêtes de nuit qui auront assurément de nombreux visiteurs.

Une buvette avec vestiaire, et chauffée, est tenue par M. Cosserat qui promet à ses clients des consommations de premier choix. Le prix d'entrée de la patinoire est fixé à 30 centimes ; en outre, il y aura des prix spéciaux pour les abonnés.

Au même prix de 30 centimes les amateurs pourront également louer des patins pour une heure. Ils pourront même en acheter si le cœur leur en dit.

Au moment où nous avons visité l'établissement, une planche, évidemment arrachée à une caisse de voyageur, traînait sur la glace avec cette inscription : *fragile*. — Alors, c'est donc que la glace n'est pas solide et que vos patineurs courent le risque de se noyer.

— Gardez-vous bien de le croire. Nous avons à peine 25 ou 30 centimètres d'eau. Aucun danger, par conséquent.

— Aucun danger ! Voilà qui est bientôt dit. Le général Tom Pouce serait peut-être d'un autre avis.

NANCY

POLITIQUE

ABONNEMENTS :
Six mois 2 50
Un an 4 »
Paris, Départements et Union Postale, les frais de poste en sus.

25, F

SOMMAIRE :

L'Anniversaire (Nouvelle), par Léon Tonnelier. — Echos (politique), par Le Dom. — L'Obsession, par Gnouf. — Un de Demain, par ? — Toute la Lyre, par Mnazille. — Simples crayons (L'homme au fagot), par E. Montaigne. — Histoire Vraie, par Henry Arthez. — L'Art à Nancy, par Marc Walter. — Nancy au Théâtre, par Ch. Ningam. — Nancy au Casino, par Stanislas-le-Bienfaisant. — Nancy à l'Eden, par L'Arc-de-Triomphe. — Courrier des Théâtres, par Paul Pont. — Nancy à la Faculté des Lettres, par E. de Bussy. — Le Sport, par Baron Schramm. — Revue des Livres, par Fr. — Bibliographie. — Histoire de la Musique (I), par Léon Dare. — Le Fils de la Danseuse (feuilleton), par R. de Conder.

L'ANNIVERSAIRE

(Nouvelle)

Depuis longtemps, le jour s'est enfié. Tristement accoudée sur le rebord d'une fenêtre entr'ouverte, une jeune femme de vingt-cinq ans à peine, aux traits délicats, au visage pâle qu'encadre une abondante chevelure

ces douze coups d'ament s'envolent et solennel silence d'heure, la jeune femme lève muettes just vrent lentement et comprimé soulève sa poitrine.

C'est aujourd'hui son mariage ! Il même deux ans qu'il nouait d'indéfinissable et un homme qui n'est que superficielleme

Elle l'attend fié inquiète au sujet de las ! déjà trop connue elle ne doute plus ses nuits se passent de jeu de l'endroit, pourtant, accablée cruel d'un délaissé la mine sourdement l'âge.

..... Un pas rapide sur le sable du jard Elle doute, elle é elle se trompe : ce n du vent effleurant e lage des arbustes, qui vient rafraîchi par l'insomnie et tente.

Une larme roule

cuivres et ses bois au point que l'on ne s'aperçoit pas trop de l'insuffisance numérique des instruments à corde. Et c'est fort heureux pour la basse, M. Dejean, dont le timbre de baryton répond assez mal à l'idée qu'on se fait de la grosse voix de Faletaff. Il a bien dit pourtant tout le premier acte. Mais dans le duo du second, duo d'un grand effet, où Lautiner, dévoré de jalousie, veut arracher au grossier vieux le nom de sa conquête, les deux artistes ont été d'une froideur désespérante. Leurs voix, entièrement couvertes par l'orchestre, n'avaient ni la force ni l'ampleur voulues.

Allons, un peu de feu, MM. les artistes, un peu plus d'âme ! Et cette salle comble, électrisée par vous, ne vous ménagera ni les éloges ni les applaudissements.

C'est le seul reproche qui puisse planer sur cette troupe lyrique : pas assez de flamme.

M. Grozel qui nous présentait un Shakspære bien portant et trapu, semblait lui aussi manquer du feu sacré. La justesse et l'élégance de la voix, que nous nous plaignions à lui reconnaître, les belles notes de poitrine, d'une allure franche et nette, ne suffiront pas à lui assurer un plein succès, s'il ne donne pas à son jeu plus d'élévation et de variété. Quoi de plus poétique que son duo avec la reine ? Mlle de la Mar tient bien la scène. C'est une souveraine jeune et jolie, à la voix simple et légère, trop légère peut-être pour une Elisabeth de « bon vrai », mais d'un timbre agréable. Quel dommage qu'elle exécute le trille avec la note du dessous !

Nous terminons en proposant une gratification pour les chœurs, ceux du premier acte du moins. Quant aux gardes de la reine, ils protègent certainement le lièvre timide et le cerf si rapide, mais ils ont beaucoup trop d'indulgence pour le canard.

Carolus NINGAM.

« NANCY » AU CASINO

Hurrah pour Armand Bel ! Trois fois hurrah !

L'excellent directeur du Casino ne se lasse pas de faire défiler dans sa salle Saint-Georges les plus *great attractions* de cette fin de siècle.

Après Blanche Sirius, Alphonso, Sidi-Ben-Kalifat, qui ont fait des adieux, mêlés de larmes, au public, voici venir, cette semaine, des débuts à sensation.

C'est d'abord les nègres burlesques — les seuls vrais — Gaine et Thompson, dans leurs cascades hilarantes ; puis les Hommes Rouges (brrrr !) ; puis Maldavan et Pedro, que j'ai vus à l'Hippodrome pendant l'Exposition ; et enfin — — — j'ai gardé pour la bonne bouche — l'épatante, l'excitante, la pâmante (que n'est-elle mon amante ?) Jeanne Lepied, qui est, je vous jure (pardonnez-moi, on ne vous demande pas ça), la plus forte gymnasiarque de ce

Be rec pos pos que et plu dir l eh Ba bis les joli en tou plu qui les bal est l ou seu dev rai nis son cha foi, sur — sen un nac cell tes vill dial scè C sav et q C Que CO La La E Pri Se La tatic Ma Kon Pl Gra lesq Pro L et de rado

NANCY

POLITIQUE & LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS :
 Six mois 2 50
 Un an 4 »
 Paris, Départements et Union Postale, les frais de poste en sus.

ADMINISTRATION & RÉDACTION
 25, RUE DE LA PÉPINIÈRE, 25

ANNONCES :
 La ligne 30 centimes
 RÉCLAMES :
 La ligne 50 centimes
 Pour les autres pays, on traite à forfait.

SOMMAIRE :

L'Anniversaire (Nouvelle), par Léon Tonnelier. — Echos (politique), par Le Dom. — L'Obsession, par Gnouf. — Un de Demain, par ? — Toute la Lyre, par Muzille. — Simples crayons (L'homme au fagot), par E. Montaigu. — Histoire Vraie, par Henry Arther. — L'Art à Nancy, par Marc Walter. — Nancy au Théâtre, par Ch. Ningang. — Nancy au Casino, par Stanislas-le-Bienfaisant. — Nancy à l'Éden, par l'Arc-de-Triomphe. — Courrier des Théâtres, par Paul Pont. — Nancy à la Faculté des Lettres, par E. de Bussy. — Le Sport, par Baron Schramm. — Revue des Livres, par Fr. — Bibliographie. — Histoire de la Musique (I), par Léon Darc. — Le Fils de la Danseuse (feuilleton), par R. de Conder.

L'ANNIVERSAIRE (Nouvelle)

Depuis longtemps, le jour s'est enfié. Tristement accoudée sur le rebord d'une fenêtre entrouverte, une jeune femme de vingt-cinq ans à peine, aux traits délicats, au visage pâle qu'encadre une abondante chevelure blonde, semble plongé dans une rêverie inquiète. On est au printemps ; la brise fraîche apporte du dehors les suaves parfums des myrtes et des oranges en fleurs ; le rossignol psalmodie de sa voix éclatante un chant perlé qui, en s'égrenant joyeusement, va se perdre dans les profondeurs aériennes d'une nuit calme et splendide.

Dans cette chambre demi-obscur, à peine entend-on par intervalle quelques légers soupirs s'échappant du sein oppressé de cette belle et pâle créature. La lune curieuse la regarde indiscrètement, et sa clarté vacillante qui se joue sur ce visage candide et mélancolique la rend plus belle encore. — Soudain, minuit sonne. A

FEUILLETON DU NANCY N° 1

LE FILS DE LA DANSEUSE

PAR R. DE CONDER

I
 De l'allée ombreuse où il s'était arrêté, le jeune homme, levant la tête, contempla le balcon.

Ah ! comme il l'exécrait, ce monsieur qui, là-haut, mollement assis, savourait à lampées discrètes un excellent moka d'Égypte ! Comme il l'avait pris en horreur, ce vieux beau à la fine moustache grise, au crâne chauve et lustré, au regard dur et provoquant ! Pourtant le sire parlait doux, le sire faisait patte de velours, cherchant des poses, regardant fuir au travers du frais rideau de clématites les brouillards bleus du manille...

Vis-à-vis de ce vieillot, sirotant elle aussi sa demi tasse, Eva, souriante, s'abandonne à la douce in-

fluence d'une digestion bien commencée... Ah ! c'est une superbe fleur, malgré ses trente-six ans ! De grands yeux noirs, des joues roses, une luxuriante chevelure blonde... et avec cela, point sauvage, très posée cependant, coquette sans exagération, blanche de peau sans trop de noirceur d'âme, facile de cœur, moins par dépravation que pour les écrivains et les dragées, type étrange, multiple, adorable et fatal !

La soirée était tiède. De la Seine qui coulait à leurs pieds, une fraîche brise s'était élevée, courait dans les branches, leur caressant le visage. Et nos deux convives réfléchissaient qu'après tout ce n'est pas si mal réussi, l'existence, que ce pauvre monde a vraiment des douces et qu'un peu de Bordeaux vous console de bien des illusions perdues.

Tout-à-coup un cri de femme retentit dans le jardin :
 « Madame, votre fils qui se trou-

ve mal !... »

Cette fois, un homme apparaît au seuil de l'appartement. Cet être de glace, cet égoïste adoré, ce cœur refroidi par la cupidité s'étonne à son tour. Elle lui ! à l'attendre ! elle, pas encore endormie ! Une idée infernale surgit alors dans son esprit vain et corrompu. Non, ce ne peut être pour lui qu'elle attend ainsi, à une heure aussi avancée.

Ses yeux ardents qu'allume avec rage la jalousie, essayent de sonder les coins les plus obscurs de ce sanctuaire délaissé ; mais rien ne vient choquer son regard scrutateur, rien ne vient réaliser sa chimère stupide. Au contraire, cette femme désespérée, qu'il abandonne ! Une idée grave et mélancoïde dont elle porte l'empreinte en ce moment d'angoisse, jette un rayon d'amour en son cœur blasé. Il s'émeut ; le sentiment que repoussait son orgueil et son égoïsme devient maître de son bon naturel. Ne pouvant résister au sublime élan qui s'empare de lui, il se précipite vers cet ange désolé, vers ce cœur abattu.

C'en est fait : il l'a vu, il l'a reconnu. Elle ne peut donc lui cacher plus longtemps son chagrin concentré, il va falloir lui rendre un compte exact de ces larmes, de ces pleurs, de cette attente douloureuse et volontaire. Mais elle ne peut articuler une parole ; son cœur bat avec violence ; le délire s'empare d'elle ; ses beaux bras d'albâtre qu'ont glacés à demi les frais baisers du soir s'enlacent avec douleur et passion autour du cou de cet homme tendrement aimé qui ne comprend et ne sonde que bien tard, hélas ! la profonde blessure qu'ont faite en cet âme aimante, son oubli et sa froideur.

Le lendemain elle souffre cruellement, la fraîcheur de la nuit l'exaltation fiévreuse de cette scène ont épuisé son corps faible et délicat. Elle souffre ; mais, ô bonheur inappréciable ! celui qu'elle aime l'a enfin comprise. Au chevet de sa couche, il veille.

— Ah ! mon Dieu ! fit Eva... Et, précipitamment, elle descendit au parterre, où le jeune Victor, frère garçon de dix-sept ans, venait de s'évanouir.

C'en était rien. Un cordial ramama l'enfant, et la belle Eva eut pouvoir reprendre le doux farniente, là-haut, près de son hôte, aux troublantes leurs des premières étoiles.

Mais lorsque transporté à sa chambre et douillettement couché, le jeune homme eut rouvert les yeux :

« Oh ! n'est-ce pas, supplia-t-il en saisissant la main d'Eva, n'est-ce pas que, pour ce soir, tu vas rester avec moi ? »

— Mais, mon enfant, dit-elle, j'ai quelqu'un, tu le sais bien.

— Non ! non ! personne ! s'écria-t-il, non ! qu'on le chasse !... Ici, près de moi, tu resteras, mère, ou je me rends très malade !... »

En ce moment, dans l'entrebaïllement de la porte, le monsieur apparut, demandant des nouvelles.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçus la communication suivante avec prière d'insérer :
 Nancy, 1^{er} décembre 1889.
 La série des malpropretés du conducteur de la voirie de Nancy, continue. Les habitants de notre rue de Strasbourg, ne savent plus à quel saint se vouer.

Depuis la semaine dernière, le service de la voirie a fait étendre sur la partie non bituminée des trottoirs, depuis la porte St-Nicolas, jusqu'au delà de la rue de l'Abbé-Grégoire, une épaisse couche de terre silico-marneuse, qui est devenue par suite de temps humides, un tel marécage qu'on le croirait vraiment sorti du bureau n° 7, si l'on ne savait que ces matériaux par trop fantaisistes, proviennent d'un chantier de terrassements, dont l'entrepreneur gêné dans ses entournures, ne demandait pas mieux que d'être débarrassé à titre gratuit : car nous ne voulons pas supposer qu'on les a payés.

Nous disons donc, que deux larges zones de trottoirs, variant de 2 à 4 mètres, courant le long des bordures de la chaussée, devenus de vrais bourbiers, empêchaient toute communication entre les deux rangs de maisons. Les riverains avaient dû établir des passerelles, et malheur aux picions engagés sur la chaussée et pourchassés par les voitures très nombreuses dans notre faubourg : obligés de se garer, ils sautaient dans le marais et Dieu sait alors de quelle façon ils s'en tiraient. — J'ai vu à côté de chez nous, à la hauteur du n° 30, deux malheureux gendarmes, embourbés dans la vase, et ne sachant si jamais leurs femmes reverraient leurs bottes. — Témoin de leur malheur, j'ai même été sur le point d'entrer à ce même n° 30, où habite le conducteur auteur du fait, pour le prier de mettre sa grue à la disposition des deux naufragés.

Pour rendre témoignage à la vérité, je dois pourtant dire, que le lendemain on a vu arriver des équipes d'ouvriers accompagnés de chevaux et véhicules, pour enlever le malencontreux marais, et le transporter aux décharges publiques.

Tout est bien qui finit bien : mais, qui paie les frais de ces inexpériences ? Si le conducteur en question ne connaît pas la nature des matériaux, pourquoi, au lieu de le payer grassement pour faire des pas de clerc, ne l'envoie-t-on pas en stage, dans quelque ferme des environs, pour être garçon de charrie ? Au bout de six mois, avec son intelligence, secondée par une furieuse détermination d'arriver à être une grosse fève, il saurait distinguer un caillou d'une motte de terre gélée.

Et les cent et des mille francs alloués en crédits pour le service de la voirie, n'empêcheraient plus les citoyens d'une même rue, de communiquer les uns avec les autres.

Ce que je dis là, du marécage de la rue de Strasbourg, peut à l'inverse s'adresser aux rues des Jardiniers et de Phalsbourg. Là, ce sont non pas des cailloux cassés qui empientent la chaussée, ce sont des moëllons. Il est vrai que ce n'est pas le conducteur qui les a cassés ; mais il les a payés pour l'anneau de 0,04, et ils ne passeraient pas dans l'anneau de 0,08. Mais c'est la machine de son entrepreneur qui en est cause : elle baillait au soleil dans ce moment ; et ces moëllons montrentaux passants des aspérités, telles que le concasseur en question, effrayé pour ses chicots, n'a eu que le courage de les vomir sans y toucher.

C'était donc les rues des Jardiniers et de Phalsbourg qu'il fallait faire recouvrir ! Le chat recouvre ses ordures par instinct avec ses pattes antérieures ; le chien, un peu plus civilisé, avec les postérieures ; et vous, malheureux conducteur, plus civilisé encore, vous ne pouvez pas le faire faire par vos subordonnés ?
 R.

Un nouveau journal
 On nous prie d'annoncer la prochaine apparition du Nancy, journal hebdomadaire, littéraire et politique.

Un nouveau Journal à Nancy

On nous annonce l'apparition, demain soir jeudi 5 décembre, d'un nouveau journal local : le Nancy littéraire et politique. Ce journal, qui sera d'abord hebdomadaire à 10 cent., s'occupera surtout de littérature, d'art, de théâtre. Ce qui fait sa nouveauté, c'est qu'il sera un journal mondain, dans le genre du Gil-Blas ou de l'Écho de Paris, mais purement local.

Bien sûr, beaucoup de littérateurs, de chroniqueurs parisiens, des hommes politiques et des artistes en vue ont, nous dit-on, promis leur collaboration au Nancy, dont la rédaction est confiée à M. René Saint Prix.

Les patineurs

C'est chose faite, les premiers coups de patin sont donnés à Nancy tout aussi bien qu'à Paris où un grand nombre de curieux s'étaient portés, mardi, au Bois de Boulogne, pour assister à la première du cercle des patineurs. Mais le soleil avait enlevé à la glace une partie de sa solidité réglementaire, qui est de cinq centimètres, et les amateurs n'ont pu, ce jour-là, se livrer à leurs joyeux ébats.

Il a gelé ferme la nuit suivante, et jeudi matin, de bonne heure, les virtuoses du patin se donnaient déjà libre carrière, il en était de même à Metz.

A Nancy, nous avons craint d'être un peu en retard ; il n'en a rien été. Jeudi en effet, les patineurs nancéiens s'en sont donné à cœur joie.

Accoudez-vous sur le garde-fou de droite du Pont-Cassé, à gauche de l'établissement de M. Lanique, constructeur. Vous verrez devant vous, à droite, l'établissement du stand civil ; à votre gauche, la pittoresque maison de M. Frühinsholz, cette vénérable demeure des aïeux qui, au lendemain de l'annexion, fut démolie, transportée de Schiltigheim à Nancy, reconstruite pièce par pièce. Aussi conserve-t-elle son cachet alsacien plus remarquable peut-être en Lorraine qu'au pays où elle fut bâtie pour la première fois.

Signalons en particulier ces charpentes qui font l'orgueil des habitants de la vallée du Rhin. C'est dans cette maison que les ancêtres de M. Frühinsholz créèrent l'industrie de la tonnellerie.

Entre le stand et la maison Frühinsholz, la patinoire s'étend sur un long rectangle emprunté au canal de déversement de la Meurthe, entre la digue et le pont Cassé. De là, les patineurs ont un coup d'œil des plus intéressants sur les collines boisées et aujourd'hui blanches de neige.

La patinoire a été établie par M. Prugnot qui a créé un barrage sur la glace et se promet d'organiser des fêtes de nuit qui auront assurément de nombreux visiteurs.

Une buvette avec vestiaire, et chauffée, est tenue par M. Cosserat qui promet à ses clients des consommations de premier choix. Le prix d'entrée de la patinoire est fixé à 50 centimes ; en outre, il y aura des prix spéciaux pour les abonnés.

Au même prix de 50 centimes, les amateurs pourront également louer des patins pour une heure. Ils pourront même en acheter si le cœur leur en dit.

Au moment où nous avons visité l'établissement, une planche, évidemment arrachée à une caisse de voyageur, traînait sur la glace avec cette inscription : fragile. — Alors, c'est donc que la glace n'est pas solide et que vos patineurs courent le risque de se noyer.

— Gardez-vous bien de le croire. Nous avons à peine 25 ou 30 centimètres d'eau. Aucun danger, par conséquent.

— Aucun danger ! Voilà qui est bien dit. Le général Tom Pouce serait peut-être d'un autre avis.

90

Proprié
S x

Moutte
S x

Proprié
S x

Courrier de la
8 x